

LE SPORT

Les Nordiques ÉLIMINÉS!

♦ Battus 3-1, par Buffalo, hier soir, au Colisée, les Nordiques ne participeront pas aux séries et peuvent planifier leurs vacances qui débuteront lundi. C'est la deuxième fois, depuis la saison 1979-80, soit à leur entrée dans la LNH, que les Fleurdelisés subissent pareil sort. Le gardien des Sabres, Darren Puppa, en grande forme, a repoussé 46 lancers pour mettre un point final aux faibles espoirs des Nordiques et permettre aux Whalers de Hartford de sabler le champagne plus vite que prévu.

Pages S-2 à S-5



À Montréal

Trois morts dans l'incendie du consulat de Cuba

♦ Un incendie majeur a ravagé, hier soir, le consulat général de Cuba à Montréal, dans l'ouest de la métropole, et fait trois morts. Les cadavres d'une femme et de deux hommes ont été trouvés en fin de soirée à l'intérieur de l'édifice incendié. Les dirigeants du consulat ont attendu une bonne quinzaine de minutes avant de permettre aux pompiers de commencer leur lutte contre le feu.

Page A-8

Achetons ANTIQUITES

Meubles anciens de tous genres, successions, tableaux de grande valeur, bronze, argenterie, etc. Payons très bons prix, allons partout, acceptons frais virés. Composez un seul numéro: 832-1930

LE SOLEIL

MERCREDI 30 MARS 1988
QUÉBEC, 92^e année, no 92

74 pages, 5 cahiers + 1 tabloid

Livraison à domicile (7 jours) 3,00\$ 35¢
Iles de la Madeleine-Gaspé-Rivière-au-Renard-Perce-Abitibi 50¢

CHALET D'HIVER
Réserve des Laurentides
1-800-462-5349
(sans frais)
890-5349
(région de Québec)
Société des établissements de loisir de Québec

LA TÉLÉ



Le Fernand Séguin de l'époque du « Sel de la semaine »
Un message troublant...

♦ Je n'ai jamais vu à la télé un message aussi troublant que celui de Fernand Séguin, ce géant des communications. J'ai cru voir la signature de la mort sur le visage de cet homme à qui on doit les plus grandes entrevues à la télévision. Sur l'écran, depuis la semaine dernière, c'est à nous qu'il parle. Droit dans les yeux. Et c'est très beau. La CEQ a voulu ainsi rendre hommage à des figures de proue du Québec, tout en livrant un message d'espoir.

Page C-9



GHISLAINE PHEAULT

L'ÉCONOMIE

L'emploi croît moins vite dans la région de Québec

Page C-1

LE SOMMAIRE

Annonces classées E-1 à E-9
Arts C-8 à C-11
Bridge E-5
Consommation Cahier D
Crayons de soleil B-8
Décès E-10 et E-11
Économie C-1 à C-6
Éditorial B-4
Horoscope E-5
Monde B-5
Mots croisés E-2
Mot mystère E-2
Où aller à Québec C-10
Patron E-8

LA MÉTÉO



Quelques averses en après-midi. Maximum de près de 5. Demain: ensoleillé.
Détails, page E-1

Les incendies dans Saint-Roch

Robert-Giffard demande à Pelletier de s'excuser



MM. Pierre-André Bernier (à gauche) et André Perreault, respectivement directeur général et président du comité des bénéficiaires de Robert-Giffard, sont d'avis que la déclaration du maire Pelletier témoigne de la nécessité de débattre des nouvelles façons de fournir des services aux personnes atteintes de maladie mentale.

- Des propos qui surprennent Lavoie-Roux
- La police donne en partie raison au maire
- Éditorial: La sortie incendiaire du maire

Page A-3

Page B-4

♦ Les commentaires sont animes: le maire Jean Pelletier a tenu des propos totalement irresponsables en reliant la vague d'incendies criminels dans Saint-Roch à la présence d'ex-patients de Robert-Giffard. La direction et le comité des bénéficiaires de cet établissement psychiatrique ainsi que l'Association pour l'intégration sociale réclament des excuses publiques de M. Pelletier.

par Damien GAGNON

Les propos du maire de Québec sont excessifs et humiliants non seulement pour les personnes déficientes intellectuelles et celles ayant un problème de santé mentale, mais aussi pour l'ensemble des individus marginalisés (les itinérants, les sans-abri, les ex-détenus et les personnes en quête d'un emploi) à soutenu, en conférence de presse hier, le directeur général de Robert-Giffard, M. Pierre-André Bernier.

Une telle déclaration d'affirmer le président du comité des bénéficiaires de l'établissement, M. André Perreault, aura pour effet de renforcer les préjugés à l'endroit des personnes ayant un problème de santé mentale et de rendre encore plus difficile leur intégration à la société.

Rejoint à son bureau de Drummondville, le président de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ), M. Paul Mercure, s'est dit extrêmement surpris. «On ne s'attend pas à pareil langage de la part d'une personne qui occupe une fonction aussi importante»

M. Mercure ne nie pas que des personnes déficientes intellectuelles ou ayant un problème de santé mentale puissent se rendre coupables d'actes criminels. Mais il constate que le maire de Québec présume de la responsabilité d'individus sans en faire la preuve. «Toute personne a droit à une défense».

Il y a encore plus grave d'affirmer M. Mercure, le maire de Québec s'en prend à un groupe de personnes des plus vulnérables. M. Mercure a tenu à rappeler que l'OPHQ est d'accord avec le retour dans la communauté des personnes déficientes intellectuelles vivant en institutions. Il reconnaît cependant que ce processus doit s'accompagner de mesures de soutien dans le milieu et de préparation suffisante de l'entourage.

D'ailleurs, on donne raison à M. Pelletier lorsqu'il parle du manque de moyens dans le milieu pour supporter la désinstitutionnalisation. Le directeur des services professionnels de Robert-Giffard, le docteur Louis Roy, le reconnaît.

On aurait justement aimé que M. Pelletier parle des moyens qu'entend prendre la ville de Québec pour encourager l'intégration sociale des personnes qui sortent des institutions à soutenu, M. René Falardeau de l'Association pour l'intégration sociale de la région de Québec.

Malheureusement, d'ajouter M. Falardeau les propos non fondés et sans nuance de M. Pelletier auront comme effet d'augmenter encore plus les difficultés d'intégration.

Lire A-2, ROBERT-GIFFARD...

Panama: les É.-U. songent à une intervention militaire pour chasser le général Noriega

♦ WASHINGTON (AP, AFP) - L'administration Reagan a fait part, hier, de son impatience croissante à l'égard de l'homme fort du Panama, le général Manuel Antonio Noriega, et a laissé entendre qu'on songeait à une intervention militaire américaine pour le faire sortir du pays.

La Maison-Blanche a lancé un sévère avertissement au régime du général Noriega après les violences de la veille contre des journalistes américains et les arrestations à Panama, en affirmant que la patience des États-Unis avait des limites.

À Washington, l'ambassadeur panaméen Juan Sosa, parlant au nom du président déposé Eric Arturo Delvalle, a demandé aux États-Unis d'envoyer une force militaire pour déloger Noriega.

M. Marlin Fitzwater, porte-pa-

role de la Maison-Blanche, s'est défendu de vouloir donner l'impression qu'une intervention mili-



Le général Noriega

taire américaine était envisagée sans toutefois l'exclure explicitement.

Le porte-parole a en effet indiqué que des réunions avaient lieu à la Maison-Blanche pour étudier «les options» de Washington face à la crise, y compris toutes les «options dures», allusion transparente à une possible action militaire. À propos de la présence de 10,000 soldats américains à Panama, il a déclaré qu'«ils étaient en position de répondre de façon appropriée» si le besoin s'en faisait sentir.

«Il est clair qu'il y a des limites aux activités de M. Noriega et des limites à notre patience (...). Nous protégerons les citoyens américains le mieux que nous pourrions», a ajouté M. Fitzwater.

Lire A-2, PANAMA...

LA CONSOMMATION



Les heures d'ouverture des établissements commerciaux

♦ L'extension de l'ouverture des magasins les soirs de semaine et le dimanche soulève les passions, depuis 1979. Le débat a surtout lieu entre les marchands: les uns sont pour, les autres contre. Le consensus apparaît inexistant, et la controverse est particulièrement entretenue par ceux qui sont lésés ou choqués par ceux qui transgressent la loi des heures d'affaires, la contournent ou qui en sont exemptés. Le consommateur, lui, assiste plutôt passivement à la dispute. Il n'est pas vraiment du nombre des acteurs, non plus qu'il ne semble conscient des enjeux. Par ailleurs, les employés de magasin n'apparaissent pas disposés à travailler le dimanche. Du moins, pas à n'importe quelles conditions.

Cahier D

JEUDI Pages spéciales sur **L'HABITATION** et la **DÉCORATION**
DANS LE SOLEIL

SUITES de la première page

ROBERT-GIFFARD...

M. Jean Denis du groupe Auto-psy s'est dit profondément déçu. Il se demande si le maire de Québec ne veut pas faire le grand ménage dans le quartier Saint-Roch avant la construction de la grande place. Il rappelle, qu'en 1986, la ville de Québec a été condamnée à payer plus de \$45,000 pour avoir tenté de bloquer l'achat d'un immeuble par le centre hospitalier Robert-Giffard visant la réinsertion de patients psychiatriques dans Saint-Roch.

Les préjugés

Selon le docteur Louis Roy, les propos du maire Pelletier reflète bien la mentalité de la population et les préjugés que l'on entretient à l'endroit des personnes ayant un problème de santé mentale. La société n'a pas aussi évolué qu'on le croit et M. Pelletier, a dit tout haut ce que beaucoup de personnes pensent: «Je ne suis pas très fier, affirme le docteur Roy de l'accueil que la ville de Québec a fait aux sidéens».

Le maire de Québec ne dispose pas de toutes les données lorsqu'il prétend que la désinstitutionnalisation se réalise sans encadrement, rétorque M. Bernier. «Nous avons justement établi un plan de dix ans, pour préciser de façon progressive le cadre d'insertion sociale des personnes que M. Pelletier dit laissées à elles-mêmes».

Il invite M. Pelletier à réviser ses chiffres. En 1962, dit-il, il y avait 5,000 bénéficiaires à Robert-Giffard. Mais au moment de la mise en vigueur du plan d'intégration en 1985 on en comptait 2,265. Aujourd'hui on compte 1,941 bénéficiaires. La réduction de 324 lits s'explique par l'intégration de 114 personnes et le décès de 210 autres. Les 114 personnes sorties de Robert-Giffard se retrouvent en pavillons et en familles d'accueil.

On évalue à environ 1,200 le nombre de personnes qui fréquentent la clinique externe de Robert-Giffard. La vérification des adresses de 883 d'entre elles révèle que 416 résident sur le territoire de la ville de Québec, dont 114 dans les quartiers Saint-Sauveur et Saint-Roch; 253 à Beauport et 72 à Charlesbourg.

M. Bernier souligne que le plan d'intégration vise avant tout à répondre aux besoins des personnes et implique nécessairement des transferts de ressources humaines et financières. Il ne comprend pas que M. Pelletier avance l'avantage comptable pour décrire l'opération. Il fait aussi remarquer au maire Pelletier que Robert-Giffard ne peut porter le fardeau et la responsabilité de toutes les personnes dites «errantes» dans la ville de Québec.

Le président du conseil d'administration de Robert-Giffard, M. Marcel Jobin, a lancé l'idée de la mise sur pied d'une table de concertation composée de représentants de la ville de Québec et du centre hospitalier. Il est d'avis que des liens plus étroits permettraient de mieux se comprendre. On le fait, dit-il, avec la ville de Beauport et on obtient de bons résultats. ●

PANAMA...

Preuve choquante

De son côté, le porte-parole du département d'État, M. Charles Redman, a déclaré que «le raid (effectué lundi par les forces de sécurité panaméennes) sur l'hôtel Marriott est une preuve choquante de la nature antidémocratique du régime Noriega et de l'inquiétante volonté de Noriega d'user de tactiques brutales au fur et à mesure que sa position au Panama se détériore».

«Nous rappelons aux auteurs de cette action de force que nous prenons très au sérieux le bien-être des citoyens américains à l'étranger. Comme toujours, nous ferons le nécessaire pour protéger les ressortissants américains», a ajouté M. Redman.

Évoquant les arrestations de membres de l'opposition et les violences contre les journalistes américains dont certains ont été hospitalisés - un journaliste du *Los Angeles Times* est dans un état «assez grave», selon la présidence - M. Fitzwater a estimé que «le régime Noriega montre ses vraies couleurs. Il est désespéré et a peur de son propre peuple et de la presse libre».

Libérations

Hier, le gouvernement du Panama a décidé de remettre en liberté les 47 opposants, membres de la direction de la Croisade civique nationale (regroupement des principales forces d'opposition) arrêtés la veille à Panama, ont indiqué des sources officielles.

Toutefois, un membre du comité exécutif de la Croisade, M. Ernesto Gonzalez de la Lastra, est toujours détenu par la police qui a «ouvert une enquête».

Les opposants libérés ont dû payer, hier matin, quelque \$8,000 de caution pour leur libération. Ils avaient été arrêtés, la veille, dans l'hôtel Marriot de la capitale où ils tenaient, comme chaque jour, une conférence de presse.

Des journalistes de la chaîne américaine de télévision CBS ont déclaré que deux de leurs confrères avaient été frappés par la police, dans la nuit de lundi à mardi, dans l'hôtel Marriot. Les deux blessés ont été rapatriés aux États-Unis par avion sanitaire.

Pour sa part, l'Église catholique a appelé, hier, le général Noriega à se démettre et a proposé d'agir en médiateur entre l'homme fort du Panama et l'opposition qui réclame son départ.

Un porte-parole de l'Église a dit que l'archevêque Marcos McGrath avait parlé aux deux parties et en avait retiré «l'impression positive» qu'une solution pouvait être trouvée à la crise qui secoue le Panama depuis plus d'un mois. ●

Val-Bélair

L'incendie cause \$700,000 de dégâts

Les dommages causés par l'incendie qui a détruit un bâtiment commercial de Val-Bélair, hier, pourraient atteindre et même dépasser \$700,000. La valeur exacte des pertes devrait être établie dans quelques jours.

par Lucien LATULIPPE

Les trois commerces touchés sont Location d'outils Michel Tremblay et le Bulbe fleuri, au rez-de-chaussée, et le Service d'aiguillage professionnel Huard, à l'étage. Le Bulbe fleuri que tient Adrienne Frenette devait ouvrir dans quelques semaines pour la saison estivale.

Le bâtiment qui appartenait à M. Léo Carner, de Val-Bélair, vaut à lui seul quelque \$150,000. M. Marcel Huard avait un équipement valant près de \$350,000. Quant à M. Tremblay qui effectuait la location et la réparation d'outils et d'instruments tels que tondeuses et souffleurs, il y perdrait au moins \$100,000. À ces chiffres, il faut ajouter les pertes de revenus que subiront ces deux commerçants.

Cause accidentelle

Une enquête a été instituée par la Sûreté du Québec et il semble, à

prime abord, que l'incendie soit d'origine accidentelle. Par ailleurs le feu s'était déjà propagé à la grandeur du magasin de M. Tremblay lorsque les premiers pompiers sont arrivés, ce qui laisse croire que l'élément destructeur a dû couvrir un certain temps.

Alertés vers 22h30, les pompiers de Val-Bélair que dirigeait M. Raymond Daigle ont travaillé jusqu'au lever du jour. Ils ont été secondés par les sapeurs de Loretteville qui ont quitté le sinistre vers 4h30. Un pompier de cette dernière brigade a subi des blessures en tombant avec son échelle lorsque le bâtiment s'est écroulé, mais son état n'est pas grave.

Le brasier a été alimenté par l'explosion de contenants de matière inflammable et il s'échappait encore du bâtiment, vers 01 h. C'est environ une heure plus tard que la bâtisse s'est écroulée et rien de son contenu n'a été épargné. ●

LA QUOTIDIENNE
tirage du 29 mars
5-5-8
B-1-6-1



Me Richard DROUIN

Richard Drouin nommé à la tête d'Hydro-Québec

Le conseil des ministres entérinera aujourd'hui les nominations de M. Richard Drouin comme président du conseil d'administration et chef de la direction d'Hydro-Québec et de M. Claude Boivin au titre de président et chef des opérations de cette société d'État.

Par André FORGUES

MM. Drouin et Boivin entreront en fonctions des prochains jours et remplaceront M. Guy Coulombe qui cumulait depuis quelques mois les tâches de président du conseil d'administration et de président-directeur général d'Hydro-Québec. M. Hervé Hébert a quitté la présidence du conseil en décembre dernier.

En confirmant la nouvelle, au bureau du premier ministre, on indique que M. Bourassa a résolu de modifier les structures d'Hydro après en avoir longuement discuté avec M. Coulombe.

Me Drouin, 56 ans, un avocat qui fut président de Québec 84, verra plutôt à la planification à long terme des activités de la société d'État. Spécialiste des relations de travail, il a rempli plusieurs mandats de négociateur pour le compte du gouvernement du Québec depuis plusieurs années. Une des difficultés d'Hydro-Québec actuellement est la question de la sous-traitance qui cause des problèmes face aux syndicats à l'interne.

M. Boivin, un ingénieur, a œuvré pour Hydro-Québec pendant 23 ans. Identifié aux bâtisseurs au sein de la société d'État, il y avait été nommé récemment vice-président responsable de l'exploitation. Comme nouveau président et chef des opérations, il s'impliquera davantage dans les activités quotidiennes de l'entreprise.

Le remaniement des structures

d'Hydro lui permettra de relever les trois importants défis qui l'attendent selon le premier ministre. Ces trois défis sont la poursuite des exportations d'énergie, le développement de technologie de haut niveau et l'adaptation aux contraintes environnementales.

En plus de calquer sur le modèle de direction existant dans de grandes entreprises canadiennes et aussi dans le secteur bancaire, M. Bourassa vise par ces nominations à placer à la tête d'Hydro des hommes aux qualités complémentaires.

Me Drouin, qui sera le numéro un, a une réputation de super négociateur et il possède l'expérience et les talents nécessaires pour représenter Hydro sur la scène publique. M. Boivin, lui, connaît très bien l'entreprise et a l'expérience des grands projets de construction. ●

une rose ne dure qu'un moment ...un cadeau simons dure beaucoup plus longtemps!

Joyeuses Pâques

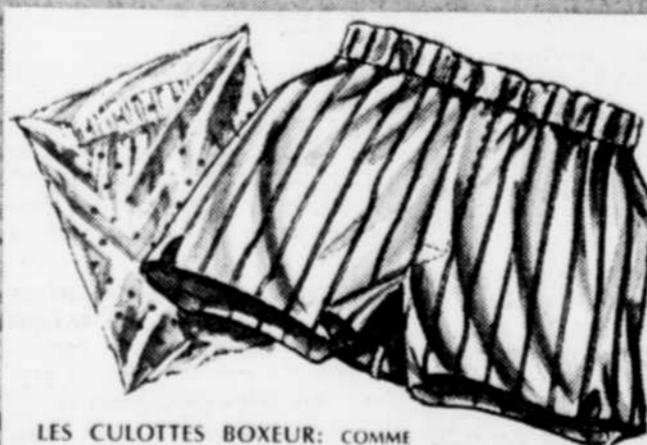
DIMANCHE LE 3 AVRIL...



LE PULL ÉPAULE CÔTELÉE: CRÉE SPÉCIALEMENT POUR LE 31, LE PULL EN MAILLE PUR COTON PEIGNÉ, EMPÊCHEMENT CÔTELÉ SUR LES ÉPAULES, AUTOUR DU COU. COULEURS NEUTRES ET PASTEL. P.M.G.T.G. 49.95



NOTRE TEE-SHIRT MARIN: DES RAYURES, L'ENCOLURE BATEAU, LA MANCHE TROIS-QUARTS, C'EST LE STYLE MARIN POUR UN TEE-SHIRT PUR COTON EXCLUSIF. TON DE KAKI, MARINE, GRIS SUR FOND ÉCRU. P.M.G.T.G. 45.00



LES CULOTTES BOXEUR: COMME SOUS-VÊTEMENT, PYJAMA, AVEC UN GRAND TEE-SHIRT COMME SHORT DE VILLE, DES CULOTTES BOXEUR PUR COTON, MOTIFS ET COULEURS MODE. P.M.G.X.G. 15.00



LA CHEMISE POCHÉ-ÉCUSSON: EXTRA-GRANDE, EN POPELINE DE COTON, MANCHES COURTES, GRANDES POCHE À RABAT, UNE AVEC ÉCUSSON BRODÉ. MARINE, TAUPE. P.M.G. 55.00



LE BLOUSON COURT ET CARRÉ: NOUVELLES PROPORTIONS AU 31... BLOUSON AMPLI, COUPÉ AU CARRÉ, COURT COULISSANT À LA TAILLE, GRANDES POCHE À SOUFFLET AVEC RABAT. COL SUÈDE CONTRASTANT. P.M.G. MARINE, SABLE. 115.00

la maison

simons

TROIS MAGASINS...

PLACE STE-FOY.

GALERIES DE LA CAPITALE.

VIEUX QUÉBEC

Denis Vaugois se prononce sur le lien entre les deux rives

Un troisième pont serait une erreur

♦ Pour arrêter l'hémorragie de la population de la ville de Québec et combler le gouffre financier qui caractérise l'histoire de cette ville au 20^e siècle, il faut, entre autres mesures, ne pas faire l'erreur de construire un troisième pont entre la rive nord et la rive sud.

par Louis-Guy LEMIEUX

C'est ce qu'a déclaré, en résumé, M. Denis Vaugois, historien, membre de la Commission d'étude sur la ville de Québec (commission Lapointe) et ex-ministre du gouvernement du Québec, au cours d'une conférence intitulée « Plaidoyer pour une ville ».

M. Vaugois était l'invité du Comité régional de l'Ordre des architectes du Québec dans le cadre de la première d'une série de conférences que ce comité compte organiser, à l'amphithéâtre du complexe G, sous le thème de l'habitation urbaine.

M. Vaugois tire son raisonnement et ses conclusions de l'histoire de la ville de Québec. L'histoire « historique » et l'histoire récente. Il se réfère aussi à la masse de documents consultés par la commission Lapointe.

Ainsi, il cite le « Constat » du 6 février 1985 de la communauté urbaine qui indique bien un potentiel de développement capable d'accueillir 250,000 personnes à Québec à partir des réseaux existants d'utilité publique. « Il faudra un siècle, ou deux, dit-il avec humeur, pour utiliser et rentabiliser les services mis en place déjà à Québec. »

M. Vaugois croit que « les plus mauvais jours de Québec sont passés », à condition qu'elle redevienne une véritable ville-centre, qu'elle trouve des alliés dans la région et chez les gouvernements supérieurs, qu'on cesse de développer le réseau routier régional au seul profit des

villes de la banlieue, qu'on ne construise pas un troisième lien rive nord-rive sud et qu'on applique les recommandations du rapport Lapointe.

Pour l'historien, ce n'est pas du bien-être des banlieusards dont il s'agit, mais bien de la survie de Québec comme capitale du Québec et comme capitale régionale.

Il avance des chiffres qui donnent à réfléchir. En effet, sans les annexions du début des années 1970 (Neufchâtel, Charlesbourg-Ouest, Duberger, Les Saules), la population de Québec atteindrait à peine 100,000 habitants en 1988. Elle en comptait 172,000 en 1961. En dix ans, des petites municipalités comme Bernières, Saint-Etienne, Saint-Jean-Chrysostôme, Cap-Rouge, Saint-Augustin, ont vu doubler ou tripler leur population. Toujours au détriment de Québec. La ville a gagné en étalement, mais aucunement en valeur foncière et en densité.

M. Vaugois croit que le gouvernement du Québec « serait bien avisé de continuer son travail d'éducation des municipalités ». « Celles-ci, dit-il, doivent apprendre à ne plus vivre aux crochets de la province et en parasites des villes-centres.

« Pourquoi, demande-t-il, n'en coûterait-il pas moins cher de vivre en ville? Québec a la responsabilité d'améliorer ses performances administratives, mais aussi celle de créer et d'entretenir un mouvement de solidarité à son endroit. Pour l'instant, dit-il, Québec n'a pas d'alliés. »

M. Vaugois met tout son espoir dans les recommandations du rapport Lapointe. Il souhaite ardemment qu'il ne vieillisse pas dans la poussière des tablettes comme ce fut le cas pour le rapport Robertson (1906), le rapport Morin (1936), et le mémoire des corps intermédiaires de Québec, en 1969. ●



Pour faire cesser l'exode de la population, il faut éviter de commettre l'erreur de construire un troisième lien entre les deux rives, affirme Denis Vaugois.

Projet de fêtes pour souligner les 75 ans du pont de Québec, en 92

♦ Les membres d'un comité ad hoc pour la rénovation du pont de Québec, un organisme regroupant principalement des universitaires, des ingénieurs et des gens d'affaires, tenteront, au cours des prochaines semaines, de mettre sur pied un comité pour organiser les fêtes du 75^e anniversaire du pont en 1992.

par Pierre MARTEL

Pour l'essentiel, les dirigeants du comité veulent atteindre trois objectifs en promouvant la mise sur

pied d'un comité des fêtes du 75^e anniversaire du pont de Québec. En premier lieu, ils veulent développer le potentiel touristique et historique du pont. Ils veulent faire monter un dossier pour que le pont de Québec soit inscrit sur la liste du patrimoine mondial. Enfin, ils espèrent trouver \$20 millions pour refaire une toilette au pont afin qu'il soit présentable pour les fêtes de 1992.

Le CN

En plus des universitaires, des ingénieurs et des fonctionnaires, il y a aussi des gens d'affaires qui sont engagés dans le comité pour la ré-

novation du pont de Québec. Parmi ces derniers, il y a les gens du CN.

Les représentants du CN semblent entièrement d'accord sur les objectifs recherchés par le comité. Mais, en plus de ceux-ci, ils cherchent à atteindre un autre but plus terre-à-terre.

En effet, selon M. Roger Lagacé, vice-président du Canadien National, le CN fait actuellement plus que sa part dans les investissements requis pour l'entretien du pont.

« En 1986, le CN a dépensé

plus de \$1.5 million pour l'entretien du pont. Il a assumé à lui seul la totalité des dépenses encourues alors que ses trains représentent à peine 10 pour 100 du tonnage qui transite par le pont. Nous espérons que d'autres partenaires viendront soulager notre fardeau », a-t-il affirmé.

Du côté des pouvoirs publics, la Communauté urbaine de Québec (CUQ) et la Conférence des préfets des MRC de la Rive-Sud de Québec accordent leur appui à la démarche du comité ad hoc pour la rénovation du pont de Québec. ●

Les incendies dans la Basse-Ville et les ex-patients de centres psychiatriques

Le chef de police reprend les propos de Pelletier

♦ Sans nier les propos du maire de Québec concernant le lien entre la vague d'incendies à la Basse-Ville et la présence de gens

plus ou moins autonomes, dont certains sont des ex-patients de services de psychiatrie, le directeur du service de police, M. Nor-

mand Bergeron, évite cependant de citer le nom du Centre hospitalier Robert-Giffard, pointé du doigt par le premier magistrat

dans une déclaration qui a soulévé beaucoup de remous, hier.

par Michel TRUCHON

« C'est vrai ce que le maire a dit, concernant notamment ce milieu composé de tous les éléments de la société. C'est vrai également qu'il y a une association entre la vague d'incendies dans Saint-Roch et l'arrestation de gens plus ou moins autonomes », a dit le chef de police dans une entrevue au SOLEIL.

M. Bergeron a précisé que les statistiques qui lui ont été fournies par le Commissariat des incendies montrent que 31 pour 100 des incendies criminels, depuis cinq ans, ont été allumés par des « psychiatisés », tandis que ce chiffre monte à 45 pour 100 au cours des deux dernières années. Toutefois, sur les quelque trois douzaines d'incendies suspects allumés à la Basse-Ville depuis maintenant près d'un an, il est difficile de dire combien sont attribuables à des gens éprouvant des problèmes psychiatriques.

Mais, a dit M. Bergeron, c'est clair que les policiers ont intercepté des individus, les poches bourrées de cartons d'allumettes, certains pris en flagrant délit alors qu'ils mettaient le feu dans des poubelles. Ils avaient de la difficulté à décliner leur identité, expliquaient mal leur geste et tenaient des propos incohérents.

« Nous en avons arrêtés quelques-uns, mais ils n'étaient pas conscients d'avoir posé des gestes portant à conséquence. Depuis ce temps, les incendies suspects ont ralenti. Est-ce parce que les gens approchés par nos policiers ont eu peur? »

Par contre, ajoute le chef de police, il y a eu d'autres arrestations et des accusations portées contre des gens qui avaient déjà reçu des soins psychiatriques.

« J'ai déjà fait allusion, dans des entrevues, qu'il n'y avait pas de pyromane, comme certains le prétendaient, et les développements des enquêtes nous ont donné raison. »

Le directeur de police admet, par ailleurs, qu'il est vrai qu'il y a des gens plus ou moins autonomes qui habitent ou se promènent dans le quartier Saint-Roch, venant ou non d'institutions et que, parmi eux, il y a des « dépsychiatisés » qu'on a remis en liberté.

Toutefois, soutient M. Bergeron, ils ne représentent pas un dan-

ger comme tel et ce ne sont pas des criminels notoires, même s'ils ne sont souvent pas conscients des gestes qu'ils posent.

Une récente étude a permis de dénombrer environ 350 personnes non autonomes et sans abri, dans Québec. De ce nombre, il y a des cas qu'on appelle « psychiatisés », pensionnaires ou non d'institutions spécialisées. ●

Le maire s'explique

♦ Devant le branle-bas causé hier par ses déclarations, le maire de Québec, M. Jean Pelletier, a tenu à réaffirmer qu'il ne condamne pas la politique d'intégration sociale de bénéficiaires des établissements psychiatriques, mais qu'il voulait faire ressortir la nécessité de mieux encadrer son application dans l'intérêt de tout le monde.

par Marcel COLLARD

Dans la journée de lundi, M. Pelletier avait prétendu que la présence de bénéficiaires du centre Robert-Giffard dans le quartier Saint-Roch n'était pas étrangère au phénomène de nombreux incendies d'origine criminelle. Il avait précisé que le programme de réintégration sociale pourrait donner des succès épatants au plan comptable, mais qu'il pourrait aussi être un véritable gâchis sur le plan social.

« Pour leur propre sécurité et celle des autres, ces gens, a-t-il rappelé hier, ont besoin d'une transition entre le centre psychiatrique et la vie dans un quartier.

« Il faut les encadrer si on veut les réinsérer dans la société. Autrement, ces gens continueront à se sentir soucieux, à chercher des personnes pour discuter et trouver quelque chose à faire et d'errer

dans les rues, les poches pleines de cartons d'allumettes.

« Bien d'autres municipalités au Québec connaissent le même problème. Seulement, elles n'osent pas en parler. J'ai cru que j'avais le devoir de le dire.

« Au cours de la conférence, a ajouté M. Pelletier, j'avais reconnu que la pensée d'intégrer des ex-patients était noble et généreuse, mais qu'il était indispensable de la réviser pour la rendre plus facilement applicable. »

Problème pas nouveau

Dans un document préparé par le comité permanent de l'habitation de la ville, intitulé *Les sans-abri à Québec*, déposé par le conseiller Yvon Vézina en août 1987, il était rapporté que l'intégration posait de sérieux problèmes dans la ville, en raison d'un manque de ressources adéquates pour encadrer les anciens patients qui viennent grossir le nombre des sans-abri.

En conséquence, le comité proposait que les programmes de réinsertion sociale soient adaptés à chacun. Le comité relatait même que les « ex-psychiatisés » présentant des troubles de comportement ne sont point acceptés dans les maisons de refuge parce qu'ils posent de sérieux problèmes d'encadrement. ●

La ministre Thérèse Lavoie-Roux s'étonne

♦ CHARNY - La déclaration choc du maire de Québec, M. Jean Pelletier, qui fait un rapprochement entre la vague d'incendies criminels dans le quartier Saint-Roch et les ex-patients du centre Robert-Giffard errant dans les rues de la capitale, a visiblement étonné la ministre de la Santé et des Services sociaux, Mme Thérèse Lavoie-Roux.

par Gilbert LEDUC et André FORGUES

« Je n'ai pas reçu d'indication à l'effet qu'on puisse établir ce lien-là, mais peut-être M. Pelletier en a-t-il », a dit la ministre, après avoir exprimé ses doutes.

« S'il y a des faits précis à signaler, j'aimerais que l'on nous les soumette pour que nous puissions les examiner », a-t-elle indiqué. Mme Lavoie-Roux croit toutefois que les propos tenus par le maire de Québec risquent d'être préjudiciables aux efforts faits pour s'assurer que la réintégration dans la société des ex-patients en psychiatrie se fasse dans les meilleures conditions.

La ministre s'inquiète surtout de la réaction de certains individus qui sont réfractaires au retour de ces personnes dans la société. « On sait pertinemment que la réinsertion sociale suscite de la résistance de la part de certains groupes de la population. Une affirmation comme celle qu'a faite le maire Pelletier pourrait risquer de faire ralentir des objectifs qui sont acceptés d'une façon générale par la population », soutient la ministre responsable du dossier de la santé mentale au Québec.



Thérèse Lavoie-Roux : « On sait que la réinsertion sociale suscite de la résistance de la part de certains groupes. Une affirmation comme celle qu'a faite le maire Pelletier pourrait risquer de faire ralentir des objectifs qui sont acceptés d'une façon générale par la population. »

Population mal préparée

A l'instar du maire de Québec, la ministre reconnaît que la population est souvent mal préparée à accueillir les ex-patients des centres psychiatriques. Elle constate également que les conditions dans lesquelles se fait la réinsertion sociale n'ont pas toujours été optimales. Elle souligne que, de 1968 jusqu'au début des années 1980, des patients ont été sortis des institutions sans les mesures de soutien nécessaires.

D'ailleurs, elle mentionne qu'une politique sur la santé mentale devrait être adoptée dans les prochains mois, à la suite de la publication du rapport Harnois. « Déjà, il y a un budget de \$8 millions qui est prévu cette année en

santé mentale pour, justement, appuyer davantage les personnes qui vivent dans la communauté et qui sont des ex-psychiatisés. Il faut aussi parler des besoins de ceux qui ne sont plus institutionnalisés depuis de nombreuses années. »

Pour l'instant, Mme Lavoie-Roux refuse de croire que tous les incendies dans Saint-Roch ont été systématiquement allumés par d'anciens patients de Robert-Giffard délaissés dans les rues de Québec. « Je pense qu'il faut bien reconnaître que si, par hasard, il y avait ce type d'accident, il faudrait également se demander si, proportionnellement, il y a plus d'incendies causés par un ex-psychiatisé que par tout autre type de citoyen », avoue Mme Lavoie-Roux. ●

Une invitation de la bière **Laurentide** À GAGNER: pour 2 personnes à tous les jours du mois de mars

Fais ta valise! 1 voyage par jour au Club Med* pour 2 personnes à tous les jours du mois de mars

Le N° de vol aérien d'aujourd'hui est: **043**

Si vous détenez une capsule Laurentide affichant ce No de vol aérien, composez le **1-976-7878 AVANT 23h59** AÛJOURD'HUI MÊME pour vous inscrire au tirage (frais de 50¢ par appel) Les abonnés de Québec Téléphone et Télébec composez le 1-514-976-7878 (frais d'intervention applicables) **LE SOLEIL**

Règlements complets au quotidien Le Soleil, FM93 et à la Brasserie Moisson Ce concours est réservé aux 18 ans et plus. Aucun achat n'est requis. **ÉCOUTEZ FM93** pour connaître les gagnants.

Pour débarrasser Saint-Roch des établissements érotiques Le curé Fournier réclame l'aide du maire Pelletier

Le curé Pierre-André Fournier a demandé au maire Jean Pelletier de l'aider à débarrasser la paroisse Saint-Roch d'établissements comme Joli-Corps et d'une couple d'autres débits quasi clandestins. En outre, il a offert à M. Pelletier de lancer une levée de fonds pour défendre la ville de Québec si elle devait être poursuivie pour avoir fait fermer ce type de commerce.

par Marcel COLLARD

Le maire Pelletier a fait la rencontre du curé Fournier, hier midi, à l'inauguration des Halles du Vieux-Marché et s'est entretenu un bon moment avec lui.

Interrogé ensuite par les journalistes sur la teneur des propos échangés, le curé Fournier a dit qu'il avait réitéré la demande de fermeture d'un établissement nouvellement arrivé dans la rue Saint-Joseph, comme l'exige le comité de la pastorale sociale de Saint-Roch dans une pétition de 3,000 noms.

« Nous n'accepterons jamais que la paroisse devienne une agglomération bordélique pour accueillir tout ce dont les autres quartiers ne veulent pas.

« Nous irons faire valoir nos opinions devant le comité chargé par le conseil de consulter la population sur l'implantation d'établissements présentant des spectacles érotiques, mais ce qui urge actuellement, c'est la fermeture du commerce concerné et des deux débits quasi clandestins qui font affaire dans le quartier.

« Que la ville agisse. Si elle devait être poursuivie pour avoir fermé ce genre d'établissements, j'ai offert à M. Pelletier de faire une levée de fonds pour payer les honoraires nécessaires à la défense de la ville. La mairesse de Sainte-Foy a réussi à ramasser plus de \$60,000; nous pourrions certainement trouver des centaines de milliers de dollars pour protéger la rue Saint-Joseph et la paroisse Saint-Roch.



Le maire Jean Pelletier et le curé de Saint-Roch, l'abbé Pierre-André Fortier ont eu l'occasion, hier, de parler un bon moment des établissements présentant des spectacles érotiques.

« Ce qui est malheureux, a poursuivi le curé, c'est que des gens en mesure d'agir craignent d'être identifiés. Je reçois de nombreux téléphones et des lettres d'appui, mais il faudrait exorciser cette peur. »

La CECQ perd la cour de l'école St. Patrick

L'affaire de l'îlot St. Patrick a rebondi à la Commission des écoles catholiques de Québec, cette semaine. Les commissaires ont en effet accepté de « remettre » à la congrégation des rédemptoristes une partie de la cour de l'école St. Patrick, que la commission utilisait depuis plus de 30 ans.

par Richard HÉNAULT

La congrégation « prêtait » le terrain occupé par la cour de l'école depuis qu'elle avait fait don à la CECQ de celui occupé par l'école elle-même. Selon le protocole intervenu à ce moment, le prêt devait durer aussi longtemps que l'école accueillait des Irlandais catholiques comme élèves.

Or, les rédemptoristes ont maintenant besoin d'une partie de la cour pour construire leur nouvelle église à la suite de la démolition de l'ancienne. En guise de compensation, ils s'engagent à doter ce qui restera de la cour d'équipements sportifs comprenant notamment une piste athlétique, un terrain de basketball et un autre de balle-molle. La CECQ, quant à elle, n'est pas en mesure d'évaluer le coût de ces installations et estime que la superficie du terrain récupéré serait d'environ 3,500 pieds carrés.

Lors de la réunion du conseil des commissaires de la CECQ, cette semaine, des porte-parole des riverains de l'îlot ont exprimé leur désaccord avec la décision de la CECQ. Leur porte-parole, M. Jean Simon, a estimé au quart la partie de la cour récupérée par la congrégation, ce que le président de la CECQ, M. Lucien Flamand, a mis en doute sans avancer lui-même de chiffre.

Selon M. Simon, la CECQ aurait acquis une « quasi-servitude » ou droit de passage après tant d'années d'utilisation de la cour de l'école. De plus, la CECQ aurait toujours respecté sa partie de l'entente lors du prêt, à savoir que l'école accueillait encore des élèves irlandais catholiques.

En réplique, le président de la CECQ a fait part qu'un avis juridique demandé par la commission indique qu'il y a « peu de chances » de faire reconnaître un droit d'usage par les tribunaux. Il a ajouté qu'en vertu de l'entente, la congrégation permettait à la CECQ d'utiliser les « terrains adjacents » à l'école sans vraiment les délimiter. Enfin, M. Flamand s'est dit d'avis que la CECQ serait mal venue de s'opposer à la proposition de la congrégation puisque la commission a l'habitude d'accepter la cession de parcelles de terrain en échange d'aménagements de cours d'école.

Projet de loi

D'autre part, la CECQ a déterminé sa position relative au projet de loi 107 sur l'instruction publique ainsi qu'à celui sur les élections scolaires. Dans l'hypothèse où le projet de la loi 107 serait jugé valide sur le plan constitutionnel, l'important pour la commission serait d'assurer l'intégrité de son territoire.

Dans une telle éventualité, la CECQ estime que la situation serait la même qu'avec la loi 3 qui a été jugée inconstitutionnelle. Il y aurait donc possibilité que son territoire soit ramené à celui de 1867.

Quatre commissions scolaires pourraient alors exister dans le territoire actuel de la CECQ et les commissaires jugent entre autres menaçant le choix de la commission à qui payer ses taxes. De plus, il y aurait également partage des équipements et du personnel entre les quatre commissions scolaires. Évidemment, les services donnés aux élèves en seraient affectés, notamment ceux qui ne peuvent exister que s'ils s'adressent à des effectifs suffisants.

S'inspirant de la situation vécue depuis un certain nombre d'années, la CECQ souhaite que soit clarifiée sa situation confessionnelle. Non seulement veut-elle continuer à recevoir des élèves catholiques et « autres » mais elle désire tout autant gérer des écoles catholiques et des écoles « autres ». Il est d'ores et déjà établi que la CECQ fera des démarches en ce sens en commission parlementaire.

En liberté provisoire

Accusé de possession de stupéfiants dans le but de trafic, Alain Chiasson, âgé de 22 ans, de Val-Bélair, a pu recouvrer sa liberté provisoire, hier, en attendant son enquête préliminaire fixée au 5 avril. Le jeune homme a été arrêté par la Sûreté du Québec, lundi soir, sur le terrain de stationnement d'un restaurant de Charlesbourg. Il était en possession de trois grammes de cocaïne. En fouillant l'auto du suspect, les policiers ont trouvé huit autres grammes de cocaïne et 14 grammes de hasch. La valeur de ces stupéfiants est évaluée à \$75,000 sur le marché de détail.

BOISÉ DES AUGUSTINES
Vue superbe sur le fleuve
Pour vente et location, 2 ou 3 chambres à coucher, à partir de 1 500\$ par mois
687-3931

GRANDE VENTE

TISSUS

ACHAT SPÉCIAL

45 000 MÈTRES DE TISSUS

115 cm et 150 cm. Grand choix de toiles, cotons, tricots, cotonnades unis et imprimés...

PRIX BOUCLAIR: 4,99\$ m **SPÉCIAL 3 499\$ m**

COTON PERMAPRESS

115 cm. De teintes unies, ce tissu Permapress de très belle qualité vous est offert dans un choix de 40 couleurs. Lavable à la machine.

2 999\$ m

ENTIÈRE SÉLECTION DE

CISEAUX

EN MAGASIN

25%

DE RABAIS

DES MILLIERS DE MÈTRES DE TISSUS

COTONNADES "FESTIVAL"

115 cm. Ces imprimés contemporains ajouteront une touche dynamique à vos tenues vestimentaires.

PRIX BOUCLAIR: 4,99\$ m **SPÉCIAL 3 749\$ m**

NOUVEAUTÉ PRINTANIÈRE 88

CHALLIS "CHRISTINA" ET "RIVIERA"

115 cm. Souple et léger, ce challis aux imprimés printaniers est le tissu rêvé pour vos coordonnés classiques. Couleurs mode.

PRIX BOUCLAIR: 8,99\$ m **SPÉCIAL 4 999\$ m** ET 6,99\$ m

TOUS LES PATRONS "VOGUE"

50%

DE RABAIS

NOUVEAUTÉ PRINTANIÈRE 88

TRICOT QUATÉ "PODIUM"

150 cm. Belle qualité de tricot quaté ecru à rayures roses, jaunes, pêches... pour des vêtements décontractés.

PRIX BOUCLAIR: 15,99\$ m **SPÉCIAL: 7,99\$ m**

50%

DE RABAIS

DES MILLIERS DE MÈTRES

COTONNADES "VARIATION"

115 cm. Imprimés fleurs ou modernes pour confectionner tous vos vêtements mode. Coloris printaniers.

PRIX BOUCLAIR: 3,99\$ m **SPÉCIAL 2 999\$ m**

AVEC CHAQUE ACHAT DE

STORES VERTICAUX "LEVOLOR"

VALENCE GRATUITE!

DRAPERIES, DENTELLES

COUVRE-LITS ET DOUILLETES SUR ÉCHANTILLONS DE QUALITÉ "PARO" ET "GAUVREAU BEAUDRY"

AINSI QUE

DENTELLES À RIDEAUX

EN MAGASIN, AU MÈTRE OU EN PANNEAUX

SPÉCIAL À PARTIR DE: 3,74\$ m

25%

DE RABAIS

SERVICE DE DÉCORATION À DOMICILE GRATUIT

681-2158

RÉSIDENTIEL ET COMMERCIAL

BIEN D'AUTRES SPÉCIAUX EN MAGASIN!!!

LA MAISON

Bouclair

OU L'IMPORTANT C'EST QUE VOUS SOYEZ SATISFAITS!

QUÉBEC
365, Soumende
681-0644

SAINTE-FOY
2975, boul. Laurier
683-6790

TROIS-RIVIÈRES
3650, boul. des Forges
(818) 376-8855

LÉVIS
12, Charles-A. Cadieux
833-4210

LA CAPITALE
5401, boul. des Galeries
828-8760

CHICOUTIMI
326, des Sagueniens
549-3535

RIMOUSKI
36, Montée Industrielle
723-5151

VISA

Rénovation du Manoir Richelieu et expansion au Mont Grand-Fonds

Malenfant recevra plus de \$2 millions de la SDI

Le conseil des ministres du gouvernement du Québec a adopté deux décrets à sa réunion du 2

par J. Jacques SAMSON

mars, accordant une aide financière totale de la Société de développement industriel (SDI) de plus de \$2 millions à l'homme d'affaires

Raymond Malenfant pour la rénovation du Manoir Richelieu et l'expansion de la station de ski Mont Grand-Fonds.

Le premier décret autorise une prise en charge d'intérêts pour un montant maximal de \$1,215,000 pour le Manoir Richelieu.

Le décret précise que M. Malenfant a réalisé un projet de l'ordre

de \$12 millions au Manoir Richelieu et qu'il est admissible à l'aide gouvernementale accordée en vertu de l'entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement touristique.

L'administration de cette entente a été confiée à la SDI. Le 14 mai 1986, le comité de gestion de l'entente a recommandé aux ministres responsables d'accorder une aide

gouvernementale de \$2,430,000. Le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec contribuent chacun pour 50 pour 100 de l'aide consentie.

Le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Daniel Johnson, a recommandé à la réunion du conseil des ministres du 2 mars que soit accordée à M. Malenfant la part du

Québec de l'aide accordée, soit \$1,215,000.

Mont Grand-Fonds

À la même réunion du 2 mars, le conseil des ministres a d'autre part autorisé un prêt sans intérêts de \$800,000 par la SDI pour le projet d'expansion de la station de ski Mont Grand-Fonds.

Cette aide est accordée en vertu du même programme intergouver-

nemental Ottawa-Québec pour le développement touristique.

M. Malenfant aura donc profité au total de prêts sans intérêts des deux gouvernements de \$1.6 million pour appuyer son investissement de \$3.8 millions au Mont Grand-Fonds.

La SDI avait recommandé, le 16 août 1987, l'octroi de l'aide à M. Malenfant pour son projet au Mont Grand-Fonds. ●

L'affaire des «réfugiés» turcs

Louise Robic admet qu'il n'y a jamais eu d'entente avec Ottawa

Une semaine après avoir annoncé triomphalement qu'elle a obtenu du gouvernement fédéral l'assurance que les avis d'expulsion frappant les revendicateurs du statut de réfugiés seraient suspendus, la ministre Louise Robic admet maintenant qu'il n'y a jamais eu d'entente.

par Michel DAVID

Sa fameuse entente était plutôt une « suggestion » faite à son homologue fédéral, M. Benoît Bouchard, a-t-elle reconnu, hier. Et de l'aveu même de Mme Robic, M. Bouchard ne lui a jamais donné de réponse.

« La semaine dernière, j'ai offert à M. Bouchard, ce que je croyais être une bonne solution. Aujourd'hui, je peux vous dire que je n'ai pas reçu de réponse du gouvernement fédéral », a déclaré Mme Robic.

Dans une déclaration ministérielle à l'Assemblée nationale, le 22

mars, Mme Robic proposait à M. Bouchard de suspendre tous les avis d'expulsion jusqu'à l'adoption du projet de loi C-55. Une révision administrative accélérée devait régler les dossiers des quelque 47,000 revendicateurs du statut de réfugiés au Canada, dont 32,000 au Québec.

Quelques minutes plus tard, en conférence de presse, Mme Robic affirmait que ces demandes avaient été soumises au préalable à M. Bouchard et que celui-ci les avait acceptées.

À l'entendre, le seul point qui restait à élucider était de savoir si les 27 familles d'origine turque dont la déportation était imminente, de-

vraient effectuer un aller-retour à la frontière américaine ou si M. Bouchard émettrait les permis qui leur éviterait ce périple.

Dans le fouillis des déclarations contradictoires, on avait cru comprendre que les Turcs devraient se résoudre à un petit voyage au poste frontalier de Lacolle. En vertu de l'entente Cullen-Couture, Québec émettrait alors des certificats de sélection permettant de régulariser leur statut.

Depuis ce temps, M. Bouchard a cependant déclaré qu'il n'avait jamais été question d'étendre la suspension des avis d'expulsion à tous les revendicateurs de statut. Immi-

gration-Canada continue d'ailleurs d'en émettre. La seule chose qu'aurait acceptée M. Bouchard était de suspendre la déportation des Turcs.

De toute évidence, Mme Robic s'était trop avancée en parlant d'entente. Hier, elle ne semblait plus très bien savoir où elle en était, pas même en ce qui concerne les 27 familles turques. Dans son esprit, sa suggestion se voulait une « solution globale ». Alors, les Turcs iront-ils à Lacolle ou non? Ça dépend de la réponse d'Ottawa.

Pressée de questions par les journalistes, Mme Robic a finalement aperçu un ascenseur, dans lequel elle s'est aussitôt engouffrée. ●



La ministre de l'immigration du Québec, Louise Robic reconnaît maintenant que sa fameuse entente était plutôt une « suggestion » faite à son homologue fédéral, M. Benoît Bouchard.

COMMERCE À VENDRE
Boutique de cartes et cadeaux en opération depuis 3 ans dans un des centres d'achats majeurs dans la ville de Québec.
Prix exceptionnel.
Tel.: (416) 593-1995, M. Herman Delisle

CLINIQUE DE VARICES
Docteurs NADEAU, COUTURE et associés
2145, CHEMIN STE-FOY
STE-FOY, QUE. G1V 1S1
TÉL.: (418) 687-1816
OMNIPRATICIENS
TRAITEMENTS DE
VARICES-COUPEROSE

PEINTURE
DE VOTRE VOITURE
475\$
(réparations en sus)
● estimation gratuite
● travail garanti
390, Faraday
527-8043
Voiture de remplacement gratuite lors d'accident

SERVICE au BAR
avec certificat de l'ÉCOLE des MAÎTRES au CHÂTEAU FRONTENAC
COURS de CONNAISSANCES des VINS
Partie culturelle permanente 1985-1986, Éducation du Québec
692-0310

À PÂQUES
AU CASTEL BELLEVUE
BUFFET FAMILIAL
(rosbif et jambon)
MIDI 11h30 Adulte 12.95\$ Enfant 6.50\$
SOUPER 19h Adulte 14.95\$ Enfant 7.50\$
Castel BELLEVUE
169, rue Saint-Louis, Loretteville
RÉSERVATIONS: 842-1935

POISSONNERIE QUAI-BEC

COURONNE DE CREVETTES COCKTAIL 22.99\$ ch. ou 6 CREVETTES pour 3.99\$	FILETS DE TRUITE frais 7.79\$ lb
QUEUES DE LANGOUSTINES Grosseur 18/24 6 pour 5.99\$	MOUSSE DE CREVETTES OU SAUMON 9.99\$ lb

FAUBOURG LAUDANCE STE-FOY RUE DU CAMPANILLE (7 jours/semaine) 653-6097	HALLES FLEUR DE LYS 245, SOUMANDE (7 jours/semaine) 527-3039	44, BOUL. KENNEDY GALERIES ROND-POINT, LÉVIS 835-1581	574, BOUL. ROCHETTE BEAUPORT 663-1733
-------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------

Spécial de Pâques
Profitez de **20%** de rabais sur la marchandise en magasin. Choix dans les marques réputées suivantes:
● Audrey Laurent ● Denise "Petite"
● Leslie Bell ● Kate "Petite"
Les tailles 4 à 16 ans et 18 à 22 ans sont disponibles.
Fermé les lundis
Le stationnement, 1 heure, gratuit avec achat.
Le Samu'Elle
Prêt-à-porter
206-4, Parc Samuel-Holland
Québec - 682-8234
(entrée par la rue Ernest-Gagnon)
Fernande Gamache-Téu

Le Géophile
Minéraux de collection
Cristaux ● Agates
Fossiles ● Coquillages
Bijoux ● Papillons
Minéraux décoratifs
Oeufs en pierre
Place Laurier
Mail nord (418) 657-7749

Soyez élégante pour le printemps!
CHOISISSEZ VOTRE IMPER CHEZ NOUS...
Nous avons votre style... votre couleur... votre prix.
À compter de **130\$**
ee lemieryx
GALERIES CHAGNON, LÉVIS
837-2456 / 837-0281

Simone Paris
LE PRÊT-À-RAVIR
2646, CHEMIN STE-FOY, PLACE CORANIT, STE-FOY
656-1902

Le marine printanier. Un vaste choix de jupes, pantalons, chandails et blousons. Tailles jusqu'à 18 ans.

PATAGONIA
LA COLLECTION PATAGONIA EST ARRIVÉE
patagonia
SPORT SÉLECT
Place Belle Cour, Sainte-Foy

20%
SUR TOUS LES VÊTEMENTS POUR BÉBÉ TAILLES 0-30 M.
semaine du bébé
jusqu'au 2 avril
CARTÉ VERTE 001916
clément

Même sans mandat, Boivin espionnait la CSN

OTTAWA — Même s'il avait été avisé que ce n'était plus son mandat, Marc-André Boivin n'a jamais cessé de fournir aux services secrets canadiens, des informations sur le mouvement syndical au Québec. Il n'a cependant jamais eu le rôle d'agent provocateur.

par Pierre-Paul NOREAU

Ce sont là deux importantes conclusions à tirer d'un rapport d'enquête du Comité de surveillance des activités de renseignement et de sécurité, rapport qui a été rendu public, hier, à Ottawa.

Le mandat donné au comité de surveillance, un organisme neutre de l'extérieur, était d'examiner l'usage fait par le Service canadien de renseignement et de sécurité (SCRS) de ses pouvoirs en ce qui concerne le mouvement ouvrier.

Dans un premier temps, le comité juge que la direction du SCRS

a respecté son mandat, en ce sens que contrairement à ce qui existait avant sa création en 1984, elle n'a jamais demandé à M. Boivin ou à d'autres informateurs de faire rapport sur la CSN ou sur tout autre organisation syndicale.

Cependant, le comité a constaté que les dossiers des organisations syndicales sont restés « vivants » au sein des services secrets canadiens jusqu'à récemment. En fait, ces dossiers colligés avant 1984 sont demeurés ouverts à la consultation interne et ont aussi reçu des ajouts, malgré le fait que les syndicats n'étaient plus des cibles permises.

« Depuis juillet 1984, des informations obtenues ouvertement et d'autres reçues accidentellement, ont été versées à ces dossiers. Cette activité n'est pas le résultat d'une opération montée délibérément par des agents du SCRS contre des syndicats, mais est, semble-t-il, conforme à l'usage selon lequel toute in-

formation reçue par le SCRS et intéressant quelque dossier que ce soit, est automatiquement versée au dossier en question », écrit le comité dans son rapport au solliciteur général.

Après 1984, moment de la création du SCRS, Marc-André Boivin avait reçu de nouvelles directives. Mais « en faisant rapport sur des cibles autres que les syndicats, M. Boivin transmet néanmoins à l'occasion des informations qui touchent certaines activités, soit de son syndicat ou de ses membres ou qui ont rapport aux activités syndicales en général. »

En vertu de directives données par le solliciteur général, James Kelleher, à la suite des révélations de l'affaire Boivin et de critiques émises par le comité de surveillance, tous les dossiers syndicaux ont été retirés des fichiers et font actuellement l'objet d'une révision.

Manipulateurs étrangers

Les déclarations du nouveau directeur du SCRS, Reid Morden, embauché justement pour rectifier le tir de l'organisme de renseignement, laissent croire cependant que tous les éléments d'information relatifs aux syndicats ne pourront être détruits.

Les organisations syndicales, comme d'autres secteurs d'activités, prend-il soin de souligner, peuvent faire l'objet de tentatives d'influence de l'étranger. « Nous avons l'évidence de l'activité de puissances étrangères dans différents secteurs ici. »

Or, le mandat du SCRS est, entre autres, de surveiller les activités influencées par l'étranger et qui sont préjudiciables aux intérêts canadiens, clandestins, trompeuses ou menaçantes. « Ceux qui dirigent ces efforts d'outre-mer regardent presque tous nos secteurs, incluant le mouvement ouvrier comme possibilité. »

À ce propos, les membres du comité de surveillance ont, eux, relevé une forte propension au sein des services secrets à travailler sur les cibles communistes. « Le Service de sécurité de la GRC et depuis le SCRS, dans une moindre mesure, ont porté une attention aux activités se situant à gauche du centre, notamment lorsque celles-ci avaient rapport à des syndicats ou au mouvement ouvrier, une attention qui avait plus à voir avec les attitudes d'esprit qu'avec les dispositions de la loi. »

Une autre critique est servie au SCRS, cette fois par rapport au danger que pouvait constituer son infor-

mateur Boivin. « Nous nous demandons si le SCRS a pris toutes les précautions qu'il fallait pour empêcher M. Boivin de se livrer à des activités illicites ou savoir s'il s'adonnait à de pareilles activités. »

Par ailleurs, c'est une accusation de manque de jugement total que reçoit le Service canadien de renseignement et de sécurité pour ne pas avoir donné immédiatement suite aux révélations faites par Boivin au sujet de l'imminence d'attentats contre les établissements de Drummondville et Montréal, de Raymond Malenfant. Il a fallu deux jours pour que les informations soient transmises à la Sûreté du Québec, soit dans l'après-midi du jour même où les actions étaient projetées.

Enfin, à la suite de son enquête, le comité de surveillance estime que l'usage fait par la GRC et le SCRS, de M. Boivin comme source, est le cas le plus inquiétant à avoir été

Transition

Le nouveau directeur du SCRS tenait, hier, une conférence de presse pour souligner les facettes positives du rapport du comité de surveillance. M. Morden est conscient que son organisation a trop fait parler d'elle au cours des derniers mois.

Il plaide la période de transition entre la GRC et aujourd'hui pour expliquer certains impairs, des mesures disciplinaires ayant toutefois été prises à l'intérieur dans les cas de manquement grave.

M. Morden se dit prêt au dialogue avec le mouvement ouvrier qui a surtout été affecté par les révélations de la dernière crise. Il est prêt à répéter les assurances que le mandat de la CSN est, aujourd'hui, beaucoup plus clairement délimité et qu'un très sérieux travail de révision des dossiers et des cibles est actuellement en cours.

Raynald Tardif décide de ne plus en appeler de sa citation à procès

(PC) - Accusé de complot pour la réalisation d'un attentat à la bombe, Raynald Tardif, permanent de la Confédération des syndicats nationaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean, a décidé, hier, à Québec, de ne plus en appeler de sa citation à procès.

En même temps que ses collègues permanents de la centrale syndicale, Arsène Henry et Gérard Thé-

riault, Tardif avait été cité à son procès, l'été dernier, accusé, lui, d'avoir comploté avec les deux autres pour faire exploser, en mai de l'an dernier, une bombe au motel Universel, de Chicoutimi, une propriété de l'homme d'affaires Raymond Malenfant, lui-même châtelain du célèbre Manoir Richelieu, de Pointe-au-Pic, où persiste toujours un imbroglio de relations de travail.

Pourquoi vous contenter de vagues promesses quand je vous propose ma "Protection réparations permanente" par écrit?



RICHARD POULIN DIRECTEUR SERVICE APRES VENTE

D'autres concessionnaires vous promettent peut-être un excellent service, mais moi, je vous propose une "Protection réparations permanente" gratuite sur tous mes travaux. C'est-à-dire que lorsque nous réparons votre voiture ou votre camionnette Ford, vous ne payez qu'une fois. Nous vous assurons que si la réparation vient à faire défaut, nous la recommencerons sans frais. Pièces et main-d'œuvre gratuites. Cette protection couvre des milliers de réparations et reste en vigueur tant que vous possédez votre véhicule, peu importe son âge ou

l'endroit où vous l'avez acheté. Ne vous contentez donc pas de vagues promesses quand nous vous proposons une "Protection réparations permanente" gratuite. Je vous assure que vous ne trouverez pas d'équivalent ailleurs.

Cette protection limitée couvre les véhicules soumis à des conditions normales d'utilisation, à l'exclusion des pièces d'entretien régulier, des courroies et des flexibles, de la carrosserie et du capotage.



NOUS RÉPARONS POUR DE BON. †

Automobiles ROBERGE L.T.E.E.

1040, boul. Pierre-Bertrand Ville Vanier G1M 3H1 687-5544



"FORE"

LA VRAIE BALLE LONGUE DISTANCE

BALLE ULTRA DE WILSON

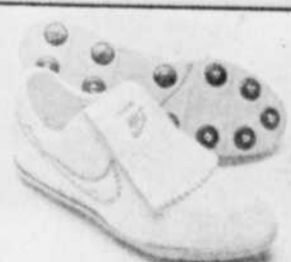


RÉGULIER: 36.00 \$ GRAND LANCEMENT 24.95 \$

CONFORT ET RÉSISTANCE

SOULIERS PRESTWICK OU LINKSTER

HOMME OU FEMME



RÉGULIER: 89.95 \$ GRAND LANCEMENT 64.95 \$

POUR LES FUTURS CHAMPIONS

ENSEMBLE CIRCUIT: 2 BOIS - 5 FERS SAC DAIWA 7 PROTEGE-BOIS RAMPION SOULIERS BAUER



RÉGULIER: 280.00 \$ GRAND LANCEMENT 199.95 \$



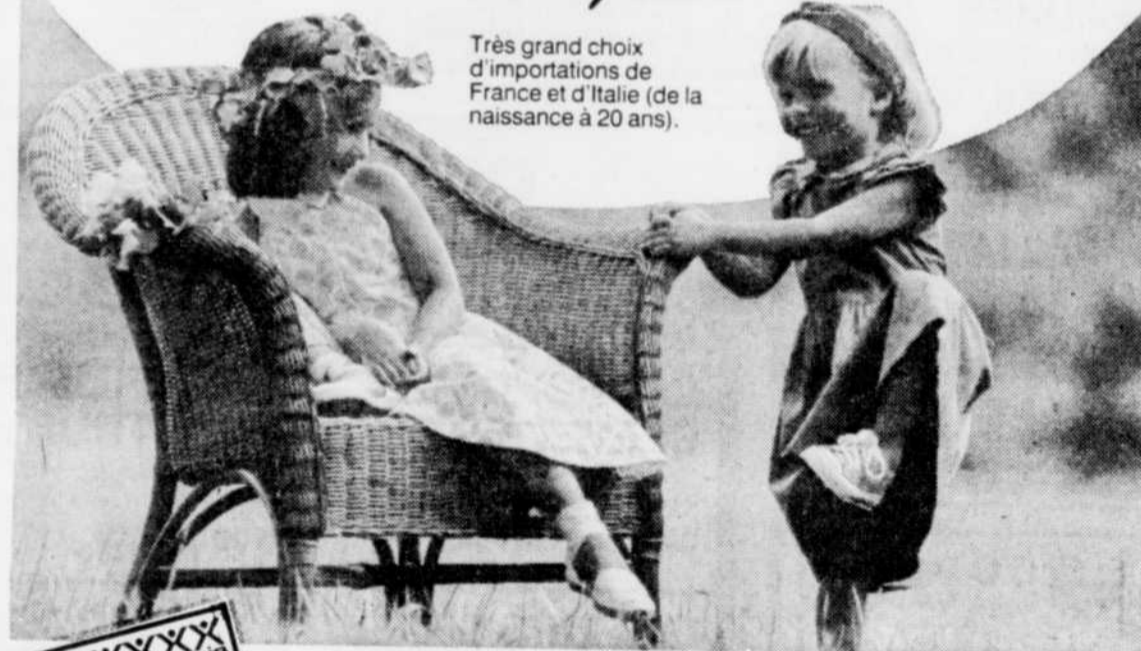
PLAN MISE DE CÔTE

761, Trans Canada, Lauzon, 833-2022
1005, Rte de l'Église, Ste-Foy, 651-2499
4500, Henri-Bourassa, L'Angelesbourg, 628-8745



VOTRE PARTENAIRE INDISPENSABLE POUR DES ÉCONOMIES INCROYABLES!

Collection printemps-été maintenant en magasin



Très grand choix d'importations de France et d'Italie (de la naissance à 20 ans).

place XXXXX des quatre-bourgeois 658-2218

BAM. BIN

LAINÉ MINÉRALE OTTAWA FIBER

R-12: 219 \$ mp²
R-20: 379 \$ mp²



Coiffeuse Minimarbre 20 x 16 po 56.99 \$ chacune



ISOLANT D'EXTÉRIEUR GLASCLAD 4 x 9 pi



Sonoflex TUILLE À PLAFOND 2 x 4 pi



Épinière qualité économique 2 x 3 po x 8 pi



SCIE CIRCULAIRE Makita modèle: 5007 NB 169.99 \$ chacune



ECONAIR 25 Système de ventilation contrôlée 319.99 \$ ch.



Ensemble de 3 morceaux pour la SALLE DE BAINS BLANC SEULEMENT



PIN NOUVEUX MARCHAND 1 x 3 po 1 x 4 po 12.95 \$ 15.95 \$ 1 x 6 po 1 x 8 po 28.95 \$ 39.95 \$ 1 x 10 po 1 x 12 po 53.95 \$ 69.95 \$ 2 x 2 po 15.95 \$



Baptiste TOUCHATOU

PRIX EN VIGUEUR JUSQU'AU 5 AVRIL 1988

VILLE VANIER 445, boul. Pierre-Bertrand 687-2960

HEURES D'OUVERTURE: LUNDI AU MERCREDI 7h30 à 17h30 JEUDI ET VENDREDI 8h30 à 21h00 SAMEDI 8h30 à 17h00

Sous-traitance entre Hydro-Québec et le SCFP

L'Association des constructeurs de routes veut que Québec supprime toute limitation

♦ L'Association des constructeurs de routes et de grands travaux du Québec (ACRGQT) demande l'intervention du gouvernement libéral pour supprimer toute limitation formelle à la sous-traitance dans la convention collective liant Hydro-Québec et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP).

par **Brigitte BRETON**

Le président de l'association, M. Claude Giroux, a déclaré hier à Québec, lors d'une conférence de presse, que 22 entrepreneurs et des centaines de travailleurs étaient pénalisés par l'inertie du gouvernement dans ce dossier. Si l'an dernier 1.000 membres de la Fraternité provinciale des ouvriers en électricité (FPOE) étaient au travail, ils ne sont actuellement que 325 à réaliser des contrats pour Hydro.

M. Giroux a poursuivi en disant que l'association ne comprend pas

que le gouvernement laisse, par son inaction, se détériorer une situation que tous ont déplorée lors de la commission parlementaire tenue sur le sujet en octobre, sous prétexte de protéger l'autonomie d'une société d'Etat qui a capitulé devant les intérêts étroitement corporatistes d'un syndicat en position de monopole.

Hydro et le syndicat des employés de métier (SCFP) ne s'entendent pas sur l'interprétation de l'article 34 de la convention, touchant la sous-traitance. « Il est devenu évident que laissés à eux-mêmes, la direction d'Hydro et le syndicat ne bougeront pas. Le gouvernement doit donc poser des gestes concrets et mettre fin aux vœux pieux », ajoute le président.

Le gérant d'affaires du local 1676 de la FPOE, M. Carol Boucher, qui assistait également à la conférence de presse, croit pour sa part que la prochaine période de négociation en vue du renouvellement de

la convention collective, sera un moment décisif. La convention collective des employés de métier d'Hydro vient à échéance en décembre 1988.

Bien qu'elle comprenne que le gouvernement ne puisse s'immiscer dans la négociation entre la direction de la société d'Etat et le syndicat, l'ACRGQT estime néanmoins que le gouvernement pourrait exercer une certaine surveillance.

Le représentant de la FPOE a compté longtemps sur la solidarité syndicale pour diminuer les tensions entre les membres du SCFP et de la FPOE sur les chantiers d'Hydro. « Le recours à la sous-traitance n'enlève rien aux travailleurs d'Hy-

dro. En s'opposant si farouchement à la sous-traitance, ces employés ayant une sécurité d'emploi à toute épreuve privent de travail d'autres syndiqués », a soutenu M. Boucher. L'ACRGQT et la FPOE auraient souhaité que le programme d'augmentation de la qualité du service (PAQS) soit prolongé d'une année. Le SCFP a refusé.

La FPOE et le SCFP, tous deux affiliés à la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, seraient encore bien loin d'une collaboration, malgré les efforts de

rapprochement entrepris par le président Louis Laberge. Le gérant d'affaires ne semble d'ailleurs pas très emballé des réalisations du président dans ce dossier.

Malgré tout, la FPOE n'a nullement l'intention de sortir des chantiers, même si des affrontements sont survenus la semaine dernière entre des membres des deux syndicats, dans différents postes d'Hydro. « C'est fini les intimidations. On restera sur place, même s'il faut recourir à la force », annonce M. Boucher. ♦



Le Soleil, Roland Marcoux
M. Claude GIROUX

Venez célébrer le 10^e anniversaire du **Kyoto** GRILLADES À LA JAPONAISE

DÎNER

- Sukiyaki Steak 3,95\$
- Kyoto Spécial 5,90\$

SOUPER

- Pêtoncles Banaï 8,40\$
- Kyoto Spécial 13,20\$

Le souper comprend: soupe, salade, hors-d'œuvre aux crevettes, mets principal, légumes, riz et thé. Cette offre est valide jusqu'au 30 avril 1988.

560, Grande-Allée est (FACE À L'HÔTEL LE CONCORDE) **529-6141**

Les 3 jours de **L'HIPPOPOSSIBLE ASSIETTE**
Lundi - mardi - mercredi
28, 29 et 30 mars
de 17h00 à 22h00

10 CUISSES de GRENOUILLES SUR LIT DE RIZ **7⁹⁵**

8 LANGOUSTINES SUR LIT DE RIZ **8⁹⁵**

FONDUE CHINOISE
2 assiettes de viande et 1 assiette de 5 sauces **7²⁹**

PLACE BOURG-ROYAL
1010, 80e Rue est
Charlesbourg
628-4472

TOUTES NOS MONTURES DE LUNETTES SONT MAINTENANT RÉDUITES JUSQU'À

60%

en vigueur à l'achat de lunettes complètes, avant le 1er juin 1988

En effet **ÉPARGNEZ 30\$, 60\$ ET MÊME JUSQU'À 100\$**
SUR LE PRIX RÉGULIER DE NOS MONTURES SPÉCIALEMENT ÉTIQUETÉES
PROFITEZ DU SERVICE PERSONNEL ET DES CONSEILS JUDICIEUX DE

Yves R. Girard
Opticien d'ordonnances

1307, chemin Sainte-Foy, Québec
(face à l'église Saint-Sacrement)

PRENEZ RENDEZ-VOUS MAINTENANT
681-3578 681-3579 681-0982

L'élégance à bon prix...
Une robe, un 2 pièces signés "Pantel"
à compter de **90\$**

jolivet
Galeries Charlesbourg
Galeries Chagnon, Lévis

H O S T E L L E R I E

PARC DES BRAVES

- Le standard de qualité des résidences pour pré-retraités et retraités autonomes à Québec depuis 12 ans.
- Un personnel qualifié et expérimenté, soucieux de votre bien-être.
- Des appartements de bon goût offrant intimité, confort et sécurité (studio, 2 1/2, 3 1/2, 4 1/2).

Un ensemble de facilités: service d'infirmières licenciées, 24 heures par jour, salle à manger, activités sociales et nombreux autres services incomparables. • Le cadre de vie agréable et chaleureux qui pourrait devenir le vôtre. Contactez Mme Michèle Patry Darveau.

C'est tout à fait vous

750, chemin Ste-Foy, Québec, (Qué.) G1S 4P1
(418) 681-0041

Spécial de Pâques

Chemise style 4200X
Bermudas style 4900X
Chandail manches courtes styles 1124B et 1124X
CHOIX DE COULEURS

40% DE RABAIS

Le Pavillon d'enfants

De la naissance jusqu'à 20 ans
PLACE STE-FOY, QUÉBEC
653-8153

P Â Q U E S

Avec des spectacles de marionnettes

JEUDI ET VENDREDI LE 31 MARS ET 1 AVRIL
13H30 15H30
14H30 16H30

SAMEDI LE 2 AVRIL
11H30 13H30
12H30 14H30

SAMEDI DE PÂQUES Le lapin de Pâques distribuera des surprises aux enfants.

SIDAC Mail Centre-Ville



Les pompiers ont dû attendre une bonne quinzaine de minutes avant de pouvoir obtenir la permission de lutter contre l'incendie qui avait débuté à l'étage supérieur du consulat.

Le feu ravage le consulat de Cuba à Montréal; trois morts

♦ MONTREAL (PC) - L'incendie majeur qui a ravagé, hier soir, le consulat général de Cuba à Montréal, dans l'ouest de la métropole, a fait trois morts.

Les cadavres d'une femme et de deux hommes ont été trouvés en fin de soirée à l'intérieur de l'édifice incendié, on ignore encore leur identité.

Le directeur du service de protection contre les incendies de Montréal, M. Raymond Therrien, a déclaré que l'un des corps était à l'étage supérieur de l'édifice qui en comptait quatre.

Les dirigeants du consulat n'avaient pas permis, pendant une bonne quinzaine de minutes, vers 19h30, hier soir, aux pompiers de commencer leur lutte contre le feu qui venait de prendre naissance à

l'étage supérieur de l'édifice consulaire situé sur l'avenue des Pins.

L'incendie a nécessité le déclenchement d'une alerte générale.

Les dommages matériels sont importants.

A propos du refus de laisser pénétrer les pompiers de Montréal dans l'édifice, le sergent Ulrich Pilon, de la Gendarmerie royale, avait déclaré en début de soirée: « Ils ont leur propre service de sécurité et leur propre service de protection contre les incendies. Mais dès l'instant où ils se sont aperçus qu'ils perdaient le contrôle de l'incendie, ils ont permis aux pompiers de Montréal de faire leur travail. »

Lorsque les pompiers ont pu pénétrer à l'intérieur de l'édifice, ils ont trouvé des boyaux d'incendie

déroulés sur les lieux, ce qui laisse entendre que des gens de l'intérieur avaient tenté d'éteindre l'incendie naissant.

Après l'arrivée des camions d'incendie, des pourparlers ont eu lieu entre les pompiers et le consul. Celle-ci s'est entretenue avec ses supérieurs à Ottawa. Puis elle a permis aux pompiers d'entrer dans l'édifice.

Pour sa part, le directeur du service de protection contre les incendies, M. Raymond Therrien, a affirmé que le travail de ses hommes avait été gêné par des fenêtres fermées.

Le consulat cubain à Montréal est situé juste en face de la résidence de l'ancien premier ministre canadien Pierre-Elliott Trudeau. ♦

Écrasement attribuable à l'inexpérience du pilote

♦ L'écrasement d'un petit avion ultra-léger, au nord de Château-Richer, il y a deux semaines, est vraisemblablement plus attribuable à l'inexpérience du pilote qu'à la présence, dans le secteur, d'un hélicoptère des Forces armées. Tel est du moins l'avis de l'instructeur Jacques Gagné, du petit aéroport de Saint-Lambert de Lévis, qui avait donné le feu vert à M. Marcel Cauchon pour voler jusque de l'autre côté du fleuve, le 16 mars.

par Michel TRUCHON

Par contre, s'il avait su que M. Cauchon allait prendre un passager, l'instructeur ne lui aurait jamais permis de décoller. Ce, pour la simple et bonne raison que malgré ses talents, le pilote ne possédait pas l'expérience ni le permis nécessaires pour voler avec un passager.

Interrogé hier par les journalistes du SOLEIL et de Télé-4, M. Jacques Gagné a avoué que c'était sans doute par manque d'expérience que l'élève-pilote Marcel Cauchon (qui compte une dizaine d'heures de vol avec un instructeur et huit heures de « solo ») s'était placé dans une situation périlleuse.

Selon lui, M. Cauchon est un pilote doué, dépassant la moyenne des élèves, et c'est la raison pour laquelle il l'avait laissé partir, malgré le vent. M. Cauchon devait en principe aller se poser près de chez lui, à Château-Richer, refaire le plein et revenir à Saint-Lambert. Mais il a dérogé au plan: il a fait monter son fils dans l'ultra-léger et est allé faire un tour dans les montagnes de Saint-Achille.

C'est au moment où il s'apprêtait à atterrir près d'une maison située au bout de la route qu'il a heurté des fils et s'est écrasé. Les deux occupants ont eu la chance de s'en sortir sans une égratignure. À la suite de cet accident, M. Cauchon avait soutenu que la proximité d'un hélicoptère des Forces armées était la cause de l'accident, que l'appareil avait créé de la turbulence et qu'il avait dû effectuer une brusque manœuvre pour l'éviter.

Le pilote militaire, lui, avait affirmé avoir vu l'ultra-léger, mais avoir cru qu'il était en difficulté. Il a approché son Kiowa, mais jamais suffisamment, dit-il, pour brasser l'air au point de le déséquilibrer.

L'instructeur de M. Cauchon a tendance à croire la version du pi-

lote de l'hélicoptère, même s'il ne l'absout pas complètement. M. Gagné soutient en effet qu'on « ne va pas jouer près d'un avion comme ça », d'autant plus que les ultra-légers sont relativement nouveaux dans le ciel québécois et que les pilotes qui ont beaucoup d'expérience sont rares.

En fait, affirme M. Gagné, l'hélicoptère ne s'est sans doute pas approché suffisamment pour mettre en danger la sécurité du petit avion, mais peut-être assez pour surprendre le pilote, le faire freaker. De sorte que M. Cauchon, qui s'apprêtait à atterrir, a fait une brusque manœuvre qui a fait décrocher son avion.

Selon son instructeur, si l'ultra-léger n'avait pas été si près du sol, les choses se seraient peut-être passées différemment.

« L'accident est le résultat d'une foule de petites choses... Le pilote n'avait pas d'affaire à aller jouer dans les montagnes et ça n'était pas une journée pour montrer à son fils comment marche un ultra-léger. Il a été puni par où il a péché », affirme l'instructeur. ♦

Placide Régis est envoyé à son procès pour meurtre

♦ Placide Régis, de Neuville, a été envoyé aux assises pour y subir son procès sous l'accusation de meurtre au second degré.

Cette décision a été rendue au palais de justice de Québec, hier, par le juge Anatole Corriveau à l'issue de l'enquête préliminaire qui

s'est déroulée sous une ordonnance de non-publication à la requête du procureur de la défense, Me Michel Roberge. Me Robert Parrot représente la Couronne.

par Lucien LATULPPE

En entrant dans le box des accusés, Placide Régis a pleuré à chaudes larmes et il devait le faire au cours de l'enquête. Agé de 30 ans, l'accusé qui est loin de ressembler à un dur est soupçonné d'avoir assassiné Mme Suzanne Falardeau, âgée de 33 ans, de Sainte-Foy. Le meurtre a eu lieu à Lac-Saint-Joseph, le 28 février, et la victime a été trouvée, le lendemain, près d'un chalet qui s'élève sur le boulevard Thomas-Maher.

Appel téléphonique

C'est à la suite d'un appel téléphonique que la Sûreté du Québec a dépêché un agent à Lac-Saint-Joseph. Le corps de Mme Falardeau qui a reçu de nombreux coups à la tête a été découvert sous quelques pouces de neige.

Le prévenu qui était connu à Neuville comme un homme à tout faire fut retracé par la Sûreté du Québec, le 8 mars. Il se serait rendu à Lac-Saint-Joseph, le 28 février, pour débayer l'entrée du chalet voisin de celui où se trouvait Suzanne Falardeau.

Selon les renseignements fournis par la SQ lors de l'arrestation du suspect, le véhicule de Placide Régis s'est enlisé dans la neige et il aurait demandé à Mme Falardeau de venir lui aider. La jeune femme a pris le volant pendant que son présumé assassin poussait.

Que s'est-il passé par la suite? L'ordonnance de non-publication interdit de le préciser. L'autopsie a révélé que Mme Falardeau avait reçu plusieurs coups à la tête et, probablement, avec une pelle. ♦

QUI SE SOUCIE DE SAVOIR
OÙ VOUS PASSEZ
UN TIERS DE VOTRE VIE?

NOUS!
DUO MATELAS ET
SOMMIER BEAUMARK
50%
DE RABAIS

439,99 LE DUO 1 PLACE

Beaemark Sérénité plus... un duo de qualité procurant un excellent soutien. Construction à 512 ressorts pour un support maximum. Bords renforcés. Poignées de métal. Couche flexible et isolation pleine grandeur pour plus de confort. Couche de feutre et mousse ferme de 4 cm. Recouvrement damassé importé à piqures Gribitz sur mousse souple de 2,5 cm. Sommier assorti renforcé au centre.

Duo 1 place. Ord. 880\$ 439,99 L'ENS.
Duo 2 places. Ord. 1 080\$ 539,99 L'ENS.
Duo grand lit. Ord. 1 280\$ 639,99 L'ENS.

329,99 LE DUO 1 PLACE

Beaemark Calais... d'un confort qui vous fera dormir sur vos deux oreilles. Construction à 312 ressorts, garniture de feutre et de mousse pour un confort enveloppant, recouvrement en polyester de qualité piqué sur une couche de mousse de 2 cm, poignées en métal. Sommier assorti assurant longue vie à votre matelas.

Duo 1 place. Ord. 660\$ 329,99 L'ENS.
Duo 2 places. Ord. 800\$ 399,99 L'ENS.
Duo grand lit. Ord. 940\$ 469,99 L'ENS.

Matelas, rayon 515

Demandez le traitement
protecteur anti-taches
Protomex-Ban!
Du Point TEFLOX
avant la livraison

la Saie

SÉJOUR DÉTENTE
Plein air

Visite de musée et atelier de sculpteurs
(cabane à sucre possible pour groupe)
2 nuits, 2 déjeuners, 2 soupers
70\$ par personne occ. double.
Brunch spécial pour Pâques:
80\$ par personne occ. double

Repas:
Café La Coureuse des Grèves
Hébergement:
Motel Aubert de Gaspé
St-Jean Port-Joli
(1h de Québec, système TROC)
Pour réservations:
1-418-598-3311

CAMPAGNE DE
FINANCEMENT
1 9 8 8



Tu y crois.
Aide-la!

DONNEZ GÉNÉREUSEMENT
À LA CROIX-ROUGE!

Une grâceuseté LE SOLEIL

Piètre situation de l'enseignement des maths au 2e cycle du secondaire

Des profs pointent du doigt les cégeps

♦ Avec des taux d'échecs frisant les 50 pour 100 en 3e secondaire, la situation de l'enseignement des mathématiques au second cycle du secondaire est critique.

par Richard HÉNAULT

C'est du moins ce qu'affirme le Groupe des responsables en mathématique au secondaire, dans un mémoire qu'il a fait parvenir au ministre de l'Éducation, M. Claude Ryan, la semaine dernière.

En conférence de presse, hier, les porte-parole des quelque 600 enseignants, conseillers pédagogiques et cadres scolaires en ce domaine ont largement fait porter la responsabilité de la situation aux cégeps.

C'est en septembre prochain qu'arriveront au niveau collégial les premiers élèves à avoir suivi les nouveaux programmes de mathématiques. Or, selon M. André Deschênes, du GRMS, pas moins de 110 des 140 programmes du collégial exigent la réussite du cours optionnel de mathématiques en 5e secondaire.

«Dans plusieurs cas, a déclaré M. Deschênes, cette exigence ne sert qu'à sélectionner les candidats puisque les notions apprises dans les cours à option du secondaire ne

sont pas préalables aux cours auxquels l'étudiant s'inscrit au collégial.»

Ceci a pour conséquence que 70 pour 100 des élèves du secondaire choisissent le cours optionnel, le cours de base n'ouvrant que peu de portes au cégep. «Comme le contenu de ce cours optionnel avait été pensé pour 20 pour 100 de la population, mentionne le porte-parole du

GRMS, il ne faut pas se surprendre que plusieurs échouent parmi les élèves qui s'y inscrivent.»

Quant aux 30 pour 100 qui n'ont pas eu accès au cours optionnel, ils se voient pratiquement fermer les portes du cégep dès leur 3e secondaire, selon le Groupe. Aussi a-t-on recommandé au ministre «que les cours optionnels de mathématiques du secondaire ne soient exigés, au collégial, que dans les programmes où ils sont vraiment nécessaires et que le cours de base devienne le seuil d'admission dans la majorité des concentrations du collégial».

«Si rien n'est changé, a affirmé André Deschênes, un grand nombre d'élèves seront moins bien préparés pour les cours de mathématiques du cégep et plusieurs autres échoueront en tentant de réussir des cours de mathématiques qui ne leur serviront plus par la suite.»

Trop ou pas assez

Par ailleurs, le GMRS a également fait valoir au ministre que le nombre annuel d'heures de cours est insuffisant en 3e secondaire, les élèves pouvant être cinq jours sans avoir de cours de mathématiques. Par contre, la concentration des cours serait trop grande en 4e secondaire pour les élèves qui choisissent les cours optionnels; dans cer-

tains cas, des élèves peuvent avoir jusqu'à trois périodes la même journée.

À cela, le Groupe ajoute que des commissions scolaires et des écoles ont réagi à la situation et ont procédé à des ajustements plus ou

moins heureux, de telle sorte qu'un jeune pourra être défavorisé selon son lieu de résidence. Pour résoudre le problème, le GMRS a recommandé au ministre «que le nombre d'heures de cours de mathématiques soit de 150 heures par année

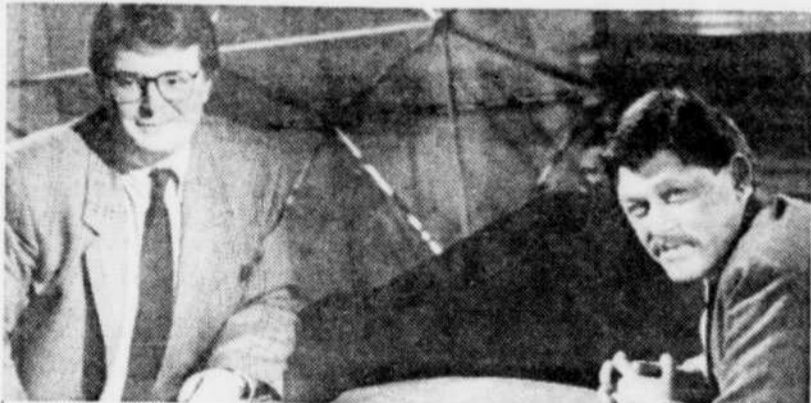
pour chacune des années du niveau secondaire», ce qui équivaut environ à une période par jour. Cette situation existe déjà pour les deux premières années du secondaire.

Le ministre Ryan n'a pas encore réagi au mémoire du GRMS. ■



Le Soleil, Roland Marcoux

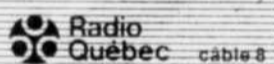
Selon André Deschênes, porte-parole du Groupe des responsables en mathématique au secondaire, l'enseignement des mathématiques au second cycle du secondaire souffre de graves lacunes.



Ce soir

- États-Unis: débat sur l'héritage de Reagan
 - Euthanasie, le droit de mourir
 - Tibet: la Chine et ses minorités
- mercredi 20h dimanche 23h

TABLE RASE



Les nouveaux arrivés printemps-été

- Impers importés
- Coordonnées (tailleurs)
- Jupes, robes, pantalons
- Ensemble 2 pièces (blouses et jupes)

MANNEQUIN

Place Québec



GRANDE VENTE DÉMONSTRATEURS 1987 et 1988

EXCEL

21 VOITURES PRESQUE NEUVES À DES PRIX IMBATTABLES!

Des rabais pouvant aller jusqu'à 1 200\$ vous attendent à la Galerie de l'Auto

HYUNDAI des voitures bien pensées

GALERIE DE L'AUTO

60, Pointe-aux-Lièvres, Québec
648-1252
529-4561

LES SANS-ABRI DE QUÉBEC

DEMAIN, 6h00 à 9h00

PARTAGEZ
avec Simon Bédard
le Déjeuner des
sans-abri de Québec
en direct de la
maison
Lauberivière.



SIMON BÉDARD

CJRP 1060

RADIO

Rapport de la CSN sur l'hôpital de Saint-François-d'Assise

La moisissure prélevée serait toxique

Les échantillons de moisissure prélevés à l'hôpital Saint-François-d'Assise de Québec seraient toxiques. C'est du moins ce que soutient la Confédération des syndicats nationaux (CSN) à la lumière d'une série de tests qui ont été réalisés en laboratoire sur 33 échantillons de moisissure prélevés sur les six étages et dans le système de ventilation de l'aile A de l'hôpital.

par Réjean LACOMBE

La conclusion de ces différents tests est contenue dans un rapport qui a été remis lundi aux dirigeants du ministère des Affaires sociales. Ces derniers ont promis aux représentants de la CSN de fournir une réponse à leurs nombreuses inquiétudes le 28 avril.

En fait, c'est la professeure Wanda Smoragiewicz, du laboratoire de biotechnologie de l'environnement de l'Université du Québec à Montréal (UQUAM) qui a réalisé cette importante étude, à partir de juillet dernier, pour le compte du Service de génie industriel de la CSN.

Il s'agit là, semble-t-il, d'une étape importante dans le cheminement de ce volumineux dossier dont l'histoire remonte à 1982. Il fait suite également à la fermeture du département de pédiatrie d'un hôpital de Trois-Rivières où des enfants et un certain nombre d'adultes ont été touchés par la tuberculose.

Il semble toutefois que jusqu'à maintenant les différentes études menées par la CSN à l'hôpital Saint-François-d'Assise n'ont pas tellement ébranlé les dirigeants de l'institution hospitalière et ceux du ministère des Affaires sociales puisque ce dernier a décidé de verser à la direction de l'hôpital un montant de \$100,000 en vue de la préparation de sa contre-expertise aux études de la CSN.

Toutefois, cette rebuffade ne semble pas pour autant démoraliser les dirigeants de la CSN qui réclament la décontamination de l'hôpital. « Depuis 17 ans, de dire M. Claude Mainville, ingénieur à l'emploi de la CSN, les gaines de ventilation n'ont jamais été nettoyées. Seulement le mécanisme de ventilation a été nettoyé. »

Selon le syndicat plusieurs travailleuses et travailleurs ont été touchés par ce qu'il est maintenant convenu d'appeler le « syndrome de Saint-François-Assise ». Le syndicat soutient même qu'un médecin de l'hôpital a décidé d'installer son bureau de consultation à l'extérieur de l'hôpital.

« Il faut décontaminer cet hôpital, de dire M. Mainville. C'est rendu dans le contre-plafond et dans les structures. Ce n'est pas avec M. Net ou avec un coup de pinceau que l'on va faire disparaître tout cela. »

17 espèces de moisissure

Au cours d'une conférence de

presse où le syndicat a présenté une série de diapositives qui démontrent clairement les problèmes rencontrés à l'hôpital, M. Mainville a indiqué qu'en compagnie de Mme Smoragiewicz et d'une équipe multidisciplinaire, ils voulaient mener à terme d'autres études portant cette fois sur les effets de la présence de ces toxines. Il s'agit d'un projet évalué à \$295,000.

Quoi qu'il en soit, M. Mainville précise que dans un premier rapport, le laboratoire, à partir d'une analyse microscopique, a effectué le décompte des colonies de microorganismes. « Grâce à une méthode d'isolation en milieu spécifique, dit-

il, le laboratoire a identifié la présence de 17 espèces différents de moisissure, dont deux du genre des stachybotrys atra et trichoderma viride. »

Selon les experts en la matière, ces moisissures sont reconnues dans la littérature scientifique pour leurs effets neurotoxiques et immunosuppressifs et pourraient expliquer possiblement l'origine du syndrome de Saint-François-d'Assise.

M. Mainville soutient que c'est la première fois, non seulement au Québec, mais aussi au Canada que l'on réussit ainsi dans un milieu de travail à identifier ces toxines.

L'expert de la CSN insiste sur

le fait que le syndicat a insisté à plusieurs reprises auprès de l'administration de l'hôpital pour qu'elle procède à la réparation du toit qui suinte depuis 17 ans et qui serait, selon le syndicat, à l'origine de l'humidité produisant ces moisissures.

Les diapositives présentées par le syndicat démontrent que dans plusieurs départements de l'hôpital, dont celui de l'électro-encéphalogramme et celui de radiologie, on doit placer, les jours de pluie, des chaudières sur les classeurs dans le but de recueillir l'eau qui provient du toit.

Trois demandes

Tout en postulant que ces moi-

ssures retrouvées sur les étages de l'hôpital et dans le système de ventilation de l'aile A sont potentiellement une nuisance pour la santé des employés et des personnes qui respirent l'air de l'hôpital, les syndicats ont formulé une triple demande à la ministre des Affaires sociales, Mme Thérèse Lavoie-Roux.

C'est ainsi que la CSN demande, dans un premier temps, la mise sur pied d'un programme de décontamination et de salubrité de l'hôpital.

Dans un second temps, la centrale syndicale demande qu'une équipe de recherches, dirigée par le

Dr Pierre L. Auger, soit formée dans le but de développer un traitement au syndrome. Le Dr Auger s'est penché à maintes reprises sur les problèmes de santé rencontrés à cette institution hospitalière.

Finalement, la CSN demande au ministère qu'une directive soit émise à l'endroit de la direction de l'hôpital dans le but d'accorder une entière liberté d'action syndicale dans la poursuite des recherches touchant ce problème.

Ce n'est toutefois que le 28 avril que le ministère des Affaires sociales fera connaître sa position concernant ces trois demandes de la CSN. ●

DES OISEAUX, DES COCOS

POUR PÂQUES,
DES OISEAUX ET DES COCOS
À PLACE STE-FOY!

Du mercredi 30 mars au samedi

2 avril, Place Ste-Foy vous réserve

toute une ribambelle de surprises:

des perroquets qui bavardent, des

cocos qui s'envolent, des drôles de

maineaux, des clowns et des lapins

rigolos.

Venez fêter Pâques avec nous!

ANIMATION

Pour les petits

Le vendredi 1^{er} avril, de 11 h 00 à 20 h 00

Le samedi 2 avril, de 11 h 00 à 16 h 00

• des lapins, des ballons, des amuseurs publics et des ateliers de décoration de ballons

Pour les petits et grands

Du mercredi 30 mars au samedi 2 avril

Jardin zoologique de Québec

• des perroquets du Jardin zoologique de Québec

• de l'information sur les oiseaux d'ici et d'ailleurs

• exposition d'oiseaux de proie naturalisés

Le mercredi 30 mars, de 10 h 30 à 14 h 30

Le jeudi 31 mars et le vendredi 1^{er} avril, de 10 h 30 à

14 h 30 et de 16 h 00 à 21 h 00

Le samedi 2 avril, de 9 h 00 à 17 h 00

Le samedi 2 avril, en direct de Place Ste-Foy

L'émission radiophonique « LES SAMEDIS DE CBV »

présente LE SAMEDI DES OISEAUX, une collaboration de

CBV Radio-Canada et du Jardin zoologique de Québec

Au programme

• un peintre animalier, spécialiste des oiseaux

• un photographe de safari

• un vidéo de la société zoologique

• des interviews sur place et des réponses à toutes vos questions



Jardin zoologique
de Québec



Radio-Canada
CBV 980/Québec



POUR L'AMBIANCE ET POUR LA QUALITÉ.



M. Claude Mainville, ingénieur à l'emploi de la CSN.



La professeure Wanda Smoragiewicz a réalisé l'étude de la CSN.